AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
DÉROGATIONS MINEURES – MARS 2025

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 11 mars 2025 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, les membres du conseil devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1385-1387, RUE BELLEVUE
Dossier : DM-2025-00002
Lot : 2 989 927 du cadastre du Québec
Objet : Permettre un empiètement du bâtiment principal de 3,78 mètres dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une marge une marge de recul arrière de 9,00 mètres dans la zone H-17.

2498, CHEMIN DE L'ÎLE
Dossier : DM-2025-00008
Lot : 2 989 062 du cadastre du Québec
Objet : Permettre un empiètement de l'agrandissement projeté du bâtiment principal de 1,27 mètre dans la marge de recul latérale alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une marge une marge de recul latérale de 3,00 mètres dans la zone H-16.

3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 19 février 2025

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint